



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance**

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 -Objet du marché : TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE FRANÇOIS JOUVE A CARPENTRAS

Type de marché de travaux : exécution

Le lot n°1 « Démolition désamiantage » a fait l'objet d'une précédente consultation attribuée en décembre 2021.

Travaux divisés en lots :

Lot n°2 : Gros Œuvre

Lot n°3 : Charpente - couverture et ossature bois - zinguerie

Lot n°4 : Etanchéité

Lot n°5 : Menuiseries extérieures en aluminium et menuiseries intérieures bois

Lot n°6 : Faux plafonds cloisons isolation

Lot n°7 : Revêtement de sol - faïence

Lot n°8 : Peinture - nettoyages

Lot n°9 : Electricité courant forts et faibles

Lot n°10 : Chauffage ventilation plomberie

Lot n°11 : Terrassement – VRD – aménagement extérieur

Le candidat aura alors la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

Les lots n° 3 et 6 comportent des variantes imposées, auxquelles le candidat doit obligatoirement répondre dans les conditions définies au DPGF et CCTP propres à ces lots.

3 – Montant estimatif du marché :

Lot n°2 : 129 821 € HT

Lot n°3 : 258 000 € HT

Lot n°4 : 6 100 € HT

Lot n°5 : 86 000 € HT

Lot n°6 : 44 000 € HT

Lot n°7 : 27 400 € HT

Lot n°8 : 13 200 € HT

Lot n°9 : 21 231 € HT

Lot n°10 : 45 509,44 € HT

Lot n°11 : 53 000 € HT

4 – Délai d'exécution : Le délai d'exécution global est de 7 mois à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans l'ordre de service (démarrage prévisionnel semaine 23 ou 24)

5 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

6 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 3 du Règlement de consultation.

7 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'article 4 du Règlement de consultation.

8 - Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

9 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : jeudi 14 avril 2022 - 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 - Variantes : non admises

11 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 11 mars 2022

12 – Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

13 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,
Serge Andrieu